



Orientations politiques sur la Justice des mineurs

Accompagner, responsabiliser, insérer

Citoyens et Justice considère que la Justice des mineurs représente un enjeu fondamental car elle illustre des choix de société, elle révèle l'attention que le corps social porte à sa jeunesse en général, à ses jeunes en rupture en particulier. Citoyens et Justice expose ici ses orientations en faveur d'une justice des mineurs réparatrice et intégratrice.

Nos valeurs, nos références

Dans l'ensemble de ses interventions, Citoyens et Justice porte les valeurs humanistes, exprimées dans sa Charte. Concernant la justice des mineurs, notre fédération se réfère également aux textes fondateurs adoptés par l'Europe et l'ONU au premier rang desquels la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE).

Signataire de cette convention, la France s'engage à la mettre en œuvre, notamment l'article 40 de la CIDE qui reconnaît à tout enfant accusé ou convaincu d'infraction à la loi pénale « *le droit à un traitement qui soit de nature à favoriser son sens de la dignité et de la valeur personnelle, qui renforce son respect pour les droits de l'Homme et les libertés fondamentales d'autrui, et qui tient compte de son âge ainsi que de la nécessité de faciliter sa réintégration dans la société et de lui faire assumer un rôle constructif au sein de celle-ci.* »

De même, Citoyens et justice adhère à l'avis rendu en 2006 par le Conseil économique et social européen qui rappelle les origines multiples et complexes de la délinquance des mineurs : le contexte familial, l'échec scolaire, les discriminations, le chômage, les addictions, la violence dans les médias, les troubles de la personnalité, l'insuffisance de transmission de valeurs sociales ou civiques au profit de valeurs plus utilitaristes comme l'individualisme ou la compétitivité.

A ce sujet, nous estimons que la diminution de la délinquance juvénile appelle des évolutions sociales fortes et aussi diverses que

- Le respect de l'autre comme valeur fondamentale à développer dans le corps social
- L'accès plus aisé à la formation et à l'emploi pour les jeunes
- La lutte contre les discriminations.

Des questions judiciaires, des réponses politiques

La délinquance des mineurs est préoccupante comme signe d'un malaise social et d'une perte des valeurs. Cependant, elle ne se réduit pas à la seule problématique du petit nombre de jeunes ayant un comportement récidiviste et violent.

Par ailleurs, contrairement à des affirmations répandues, les professionnels ne constatent pas partout la dégradation du profil des jeunes qui commettent un délit.

En ce sens, notre fédération dénonce l'instrumentalisation de ce phénomène dont l'évolution ne justifie pas l'accroissement du sentiment d'insécurité surexploité dans certains médias.

Parce que la majorité de ces mineurs manifestent une fragilité d'enfant, la justice des mineurs doit rester centrée sur la primauté de l'éducatif, basé sur la responsabilisation et la réparation.

Dans un contexte familial et social difficile, la transgression de la loi est bien souvent la manifestation d'une résistance à devenir adulte, un malaise inhérent à l'adolescence. Elle peut demeurer un acte isolé si la société y apporte une réponse adaptée. Peut-on, en effet, attribuer au seul mineur, la responsabilité de son acte, si la société n'a pas tout mis en œuvre pour prévenir cette délinquance ?

La justice des mineurs ne peut donc être une simple application des dispositifs pénaux. Elle doit être en cohérence avec l'ensemble des politiques publiques intéressant la jeunesse.

Sur le plan judiciaire, la justice des mineurs doit respecter des principes fondamentaux :

- La spécialisation des magistrats et des juridictions pour mineurs
- La double compétence civile et pénale du juge des enfants
- Le développement de dispositifs favorisant l'insertion et la responsabilisation
- La coordination approfondie des interventions sociales auprès du jeune et de sa famille
- La prise en compte des victimes

Citoyens et Justice est favorable au principe d'une réforme de la justice des mineurs si elle consiste à mobiliser chaque citoyen sur son propre rôle, à chercher à résoudre les problématiques sociales et à ne pas prétendre que la répression règle l'ensemble du problème. Il s'agit essentiellement de redonner du sens à la loi en améliorant la cohérence générale des réponses et des prises en charge.

En conséquence, il convient prioritairement de perfectionner l'organisation, de développer les moyens, de réduire les délais de réponse et d'exécution, d'harmoniser les politiques pénales.

La place des associations, leur projet stratégique

Historiquement, l'implication des associations fut déterminante dans la prévention et le traitement de la délinquance et de la récidive. Comme hier, elles s'efforcent d'innover dans ce domaine.

Cependant, la Révision générale des politiques publiques risque de transformer les associations en simple variable d'ajustement de ces politiques. Partenaires des pouvoirs publics, les associations tendent à être réduites au rang de prestataires, voire de sous traitants, ce qui revient à rejeter la plus value qu'elles apportent aux politiques publiques. Ainsi, l'Etat priverait le pays de la créativité et de la souplesse d'intervention qui sont l'expression et la richesse de l'initiative citoyenne.

Concernant la justice des mineurs, la situation est aggravée par la confusion des fonctions exercées par la protection judiciaire de la jeunesse, d'une part opérateur des mesures judiciaires et d'autre part administration chargée d'habiliter, de financer et de contrôler le secteur associatif.

Dans ce contexte, Citoyens et Justice poursuit son action pour améliorer l'accompagnement des mineurs. Dans cette perspective, la fédération s'engage

- A développer ses interventions spécifiques telles que la réparation pénale des mineurs, les alternatives aux poursuites et les aménagements de peines
- A contribuer, avec ses partenaires, aux réflexions globales sur la justice des mineurs
- A être force de propositions auprès des pouvoirs publics pour soutenir toute mesure innovante et tout dispositif adapté à la prise en charge des mineurs.

Fortement attachée à l'action collective avec les autres fédérations et unions nationales, Citoyens et Justice construit sa propre réflexion au sein de sa commission justice des mineurs.

Cette instance nationale a vocation à élaborer des propositions dans ce domaine, à soutenir les associations de son réseau et à favoriser la mutualisation des projets et des actions.